Objet : Modification budgétaire N° 1
Exercice 2025 – Approbation

Voorwerp : Begrotingswijziging Nr. 1
Dienstjaar 2025 – Goedkeuring

RAPPORT AU CONSEIL

Bruxelles, le 24 octobre 2025

Mesdames, Messieurs,

1. Introduction

Nous avons l'honneur de vous présenter la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2025.

Cette modification budgétaire se présente **en équilibre** et n'engendre donc **aucune incidence financière sur la dotation communale.**

Il est à noter que la colonne « Budget 2025 M » des tableaux ci-après reprennent les chiffres du budget 2025 modifiés par le correctif budgétaire.

2. Récapitulatif de la modification budgétaire 2025 n°1

2.1. Récapitulatif du budget d'exploitation (tenant compte du correctif budgétaire)

Recettes	Budget 2025 M	Augmentation	Diminution	NV Budget
Prestations	103.518.900	1.495.700	3.932.100	101.082.500
Transferts	330.046.668	1.721.600	1.025.900	330.742.368
Produitds financiers	1.221.000	21.200	0	1.242.200
Prélèvements	9.671.600	2.237.200	0	11.908.800
Facturation interne	22.177.487	687.200	350.000	22.514.687
Total Recettes	**466.635.655**	**6.162.900**	**5.308.000**	**467.490.555**
Dépenses	**Budget 2025 M**	**Augmentation**	**Diminution**	**NV Budget**
Frais Personnel	199.899.700	314.400	5.391.000	194.823.100
Fr. Fonctionnement	43.023.000	701.900	405.000	43.319.900
Redistribution	189.559.000	2.755.900	43.200	192.271.700
Charges financières	6.477.400	286.900	52.200	6.712.100
Prélèvements	3.753.087	2.350.000	0	6.103.087
Facturation interne	22.177.487	687.200	350.000	22.514.687
Total Dépenses	**464.889.673**	**7.096.300**	**6.241.400**	**465.744.573**
Résultat reporté	**-1.745.981**	**0**	**0**	**-1.745.981**
Résultat d'exploitation	***0***	***-933.400***	***933.400***	***0***
Amortissements	0	-2.392.200	2.392.200	0
Résultat Global	**0**	**-3.325.600**	**3.325.600**	**0**

Cette modification tient compte des éléments suivants :

- des pertes, diminutions ou non-obtention de subsides pour 2.116.900 € :
  - Subside Régional COCOM (-961.600 €) ;
  - Subside « Bien-être psy » du SPP'is (-719.600 €) ;
  - Subside Convention Premier Emploi d'Actiris (-150.000 €) ;
  - Subside Miriam du SPP'is (-142.900 €) ;
  - Subside Activation Sociale – modules collectifs du SPP'is (-66.300 €) et volet épanouissement socio-culturel (impact net de 11.500 €);
  - Subside dispositif hivernal du SPP'is (-65.000 €) ;
- la neutralisation de l'écriture budgétaire initialement destinée à traduire les efforts attendus en 2025 en matière de réduction des dépenses de personnel pour 2 millions d'euros (à mettre en regard avec la diminution effective des dépenses de personnel) ;
- le résultat du contrôle du Spp'is relatif aux clignotants 2021-2022 (impact net de 670.400 € dont des restitutions pour 870.400 € et des récupérations pour environ 200.000 €) ;
- l'inscription d'une provision dans le cadre du futur contrôle des clignotants 2025 (350.000 €) ;

- la révision à la hausse des aides diverses et restitutions en fonction des suivis budgétaires (impact net de 320.000 €) :
    - Augmentation des aides en espèces (+150.000 €) ainsi que des frais pharmaceutiques (+ 200.000 €) ;
    - Restitutions PIIS supplémentaires auprès du SPP'is (+20.000 €) ;
    - Récupérations plus importantes en aides en nature (+ 50.000 €) ;
- l'impact net négatif de 116.800 € dans le cadre du subside FSGE s'expliquant d'une part, par une diminution de l'enveloppe du subside volet aides (-48.400 €) ainsi qu'une augmentation du budget d'octroi d'aides de 87.900 € (notamment suite au plafonnement du volet prévention) et, d'autre part, par une augmentation du subside FSGE volet RH (+19.500 €) ;
- la régularisations d'une erreur caisse (100 €).

⇨ Soit un impact net défavorable de 5.574.200 €

Ces différents éléments peuvent être équilibrés budgétairement grâce aux éléments suivants :

- la révision des dépenses de personnel en fonction des suivis budgétaires (impact net positif de 1.524.200 €) ;
- l'obtention par le fédéral d'un subside exceptionnel dans le cadre de la mesure d'exclusion chômage (moyen anticipatif 2025) : 1.066.800 € ;
- l'obtention d'une réduction du facteur de responsabilisation 2024 correspondant à 30 % du second pilier de pension payé pour 2024 (-552.600 €) ;
- la révision des budgets de fonctionnement (impact net de 407.600 €) ;
- la révision à la baisse des budgets relatifs aux agents sous contrat d'insertion (diminution du quota de 100) ce qui engendre un impact net positif de 408.200 € :
    - diminution nette des frais de personnel de 1.428.200 € ;
    - diminution des recettes externes de 915.400 € ;
    - diminution du subside économie sociale de 104.600 € :
    - diminution des recettes internes de 350.000 € mais sans incidence pour le CPAS car diminution des dépenses à due concurrence dans les services concernés : ESM (-145.200 €), Action Sociale (-92.400 €), ESD (- 86.000 €) et SG (-26.400 €).
- la révision à la hausse de subsides pour 322.600 € :
    - Subside Habitat accompagné de la COCOM : 62.600 € ;
    - Subside FWB relatif à la norme d'encadrement HJH pour le personnel psycho-social : 60.000 € ;
    - Subside CLSS (+ 848.000 €). Cette révision à la hausse du subside engendre une augmentation du budget relatif aux dépenses envers nos partenaires de 648.000 € soit un impact net favorable pour le CPAS de 200.000 € ;
- la révision à la hausse des budgets relatifs aux recettes locatives en fonction du trend observé sur les 10 premiers mois 2025 (+250.000 €) ;

- la comptabilisation des arriérés ONSS 2023 pour un montant en notre faveur de 240.000 € ;
- la révision à la baisse des budgets relatifs au facteur de responsabilisation pension en fonction des avances payées pour 2025 (impact net favorable de 200.000 €) ;
- la révision à la hausse des recettes du service du linge pour 196.200 € dont facturations clients (+180.000 €) et vente de certificats verts (+16.200 €) ;
- l'obtention de nouveaux subsides pour 170.800 € :
  - Subside régional « Expulsion » : 101.200 € ;
  - Subside « Précarité Hydrique » de Vivaqua : 69.600 € ;
- la révision à la hausse des recettes d'hébergement au sein de Vésale et des Ursulines (100.000 €) ;
- la révision à la hausse des interventions des locataires dans les charges pour 65.000 € ;
- la perception d'arriérés ONSS dans le cadre des Formations 600 - 2024 pour un montant de 40.000 € ;
- la comptabilisation des dividendes 2024 « Ethiasco » pour un montant de 21.200 € ;
- la révision à la baisse du budget « Fonds Retour au Travail » en fonction du suivi budgétaire (-9.000 €).

⇨ Soit un impact net favorable de 5.574.200 €

Cette modification budgétaire tient également compte d'adaptations budgétaires suite aux éléments suivants mais qui n'ont aucun impact budgétaire pour le CPAS :

- les adaptations des budgets en matière d'aides récupérables à 100% en fonction du suivi budgétaire ;
- les adaptations des budgets relatifs aux restitutions et récupérations auprès du SPP'is dans le cadre de l'interface comptable ;
- l'application de la mesure de socialisation des loyers avec effet rétroactif ;
- les réallocations budgétaires vers les différents services bénéficiaires des indemnités perçues en matière d'accidents du travail ;
- la non-reconduction du subside « socialisation des loyers » finançant le salaire d'un agent administratif au sein du Patrimoine Privé (contrat non reconduit) ;
- les réallocations budgétaires nécessaires de dépenses financées par le subside FEDER ;
- la non-reconduction du subside « E-inclusion » avec des dépenses de personnel diminuées à due concurrence ;
- la non réalisation de la mise au travail d'agents avec handicap pouvant bénéficier d'un subside (CAP) ;
- la non-reconduction du projet APP au sein de l'Emploi Formation ;
- l'utilisation du solde du « Fonds Convecteur Gaz » permettant d'augmenter le budget des aides énergie ;

- l'adaptation du budget des aides en eau suite à la hausse du subside FSE obtenu ;
- le prélèvement suite à l'obtention d'un nouveau don permettant de financer des achats de décoration ainsi que d'autres biens utiles aux résidents de Sainte-Gertrude (vêtements, chaussures,…) ;
- la restitution d'un montant de 800 € relatif au subside CLSS 2024 auprès du SPP'is suite au remboursement partiel du montant alloué à un partenaire externe ;
- le paiement d'indemnités de départ supplémentaires refacturées auprès de la Ville de Bruxelles ;
- la réallocation des budgets dans le cadre de conventions avec divers partenaires ;
- l'adaptation des budgets de facturation interne en fonction des achats supplémentaires estimés au sein du service du Linge ;
- l'adaptation des budgets pour permettre des écritures de prélèvement en dépenses ou recettes lors de la clôture du compte (prélèvement Renobru, décompte subside, contrôles clignotants 2025,…),
- l'adaptation des budgets relatifs aux charges financières ;
- les indemnités dues suite au remboursement anticipé d'emprunt avec un prélèvement à due concurrence.

2.2. *Récapitulatif du budget d'investissement*

Recettes	Budget 2025 M	Augmentation	Diminution	NV Budget
Interventions	9.507.900	0	3.395.300	6.112.600
Aliénations	7.201.000	8.200.000	0	15.401.000
Financements	27.438.200		9.817.000	17.621.200
Prélèvements	36.792.900		5.619.500	31.173.400
Facturation interne	49.626.000	8.391.300	5.810.800	52.206.500
Total Recettes	**130.566.000**	**16.591.300**	**24.642.600**	**122.514.700**
Dépenses	**Budget 2025 M**	**Augmentation**	**Diminution**	**NV Budget**
Contributions	110.000			110.000
Investissements	52.945.900	127.900	21.414.900	31.658.900
Dette	15.051.000	2.455.600	400	17.506.200
Prélèvements	12.833.100	8.200.000		21.033.100
Facturation interne	49.626.000	8.200.000	5.619.500	52.206.500
Total Dépenses	**130.566.000**	**18.983.500**	**27.034.800**	**122.514.700**
Résultat d'investissement	***0***	***-2.392.200***	***2.392.200***	***0***
A reporter dans le résultat d'exploitation	0	2.392.200	-2.392.200	0
Résultat Global	**0**	**0**	**0**	**0**

Les adaptations budgétaires font suite aux éléments suivants :

- la vente du bâtiment situé rue Royale (8.200.000 €) ainsi que le remboursement anticipé des emprunts en cours (2.412.600 €) ;
- le remboursement anticipé des emprunts relatifs aux investissements réalisés dans le cadre du projet Green Up (42.600 €) ;
- l'adaptation des crédits budgétaires en matière d'équipements (79.200 € au niveau du Front Office et 48.700 € au niveau des Logements de Transit) ;
- le report des projets suivants :
  - Upgrade énergétique PPR (Honoraires architectes, …) (-4.440.000 €) ;
  - Façades rue Haute (Travaux) (-3.920.000 €) ;
  - Solutions de gestion immobilière et Emploi (-2.000.000 €) ;
  - Cogge 25 (Travaux, …) (-1.324.200 €) ;
  - Bois de construction 9 (Honoraires, Travaux , …) (-1.272.000 €) ;
  - Waterloo 105-106 (Honoraires, Travaux, …) (-1.001.700 €) ;
  - Système de traitement et de récupération des eaux usées (-950.000 €) ;
  - Résidence Canler, rue Borgval 2 (Travaux, …) (-900.000 €) ;
  - Rénovation énergétique Heysel (Honoraires architectes, …) (-700.000 €) ;
  - Panneaux, châssis et rénovation 2ième étage rue Haute (-670.000 €) ;
  - Porte Rouge (Honoraires architectes, …) (-407.000 €) ;
  - Remplacement chaufferie Sainte-Gertrude (Travaux , …) (-400.000 €) ;
  - Rénovation énergétique Sainte-Gertrude (Honoraires, …) (-380.000 €);

- la révision à la baisse des crédits budgétaires relatifs à l'opportunité d'acquisition de bâtiments (-1.000.000 € au niveau du Patrimoine Privé et -700.000 € au niveau du Front Office pour une nouvelle Antenne) ainsi qu'en matière de hardware informatique corporate (-400.000 €) ;
- l'abandon du projet Masoin (Honoraires architectes, …) (-950.000 €).

3. Propositions

- Vu l'arrêté du 19 février 1998 du Collège réuni de la Commission Communautaire Commune de Bruxelles-Capitale fixant les plans comptables applicables à la comptabilité des centres publics d'action sociale de la région bilingue de Bruxelles-Capitale ;
- Vu l'article 14 § 1 et 3 de l'Arrêté du Collège réuni de la Commission Communautaire Commune du 26 octobre 1995 portant règlement général de la comptabilité des centres publics d'action sociale de la Région de Bruxelles - Capitale ;
- Considérant la nécessité d'adapter les crédits budgétaires ;
- Considérant que la présente modification budgétaire est présentée en équilibre et n'engendre aucune incidence financière sur la dotation communale ;

Le Conseil de l'action sociale décide :

a) d'arrêter la présente modification budgétaire portant modification aux budgets d'exploitation et d'investissement de l'exercice 2025 du C.P.A.S de Bruxelles ;

b) d'autoriser l'envoi de la présente modification budgétaire aux autorités de tutelle aux fins d'approbation ;

Le Directeur,	La Responsable de la Cellule Budgétaire,	La Directrice générale,
Diamantis ANTONIOU	Emilie DEMARTIN	Nathalie ANDRÉ

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION 1

2. RECAPITULATIF DE LA MODIFICATION BUDGETAIRE 2025 N°1 2

2.1. Récapitulatif du budget d'exploitation (tenant compte du correctif budgétaire) 2

2.2. Récapitulatif du budget d'investissement 6

3. PROPOSITIONS 8